



Pour en savoir plus sur les règles européennes, notamment la procédure de retour d'un enfant, consultez

e-justice.eu

DS-01-14-162-FR-C

- L'enlèvement par un parent est source de détresse émotionnelle chez l'enfant.
- Privilégiez par-dessus tout le bien-être de votre enfant.
- Pour un enfant, les deux parents sont importants.



Séparation d'une famille internationale

Qu'est-ce que l'enlèvement parental transfrontière?



Office des publications

© Union européenne, 2014

ISBN 978-92-79-36048-0

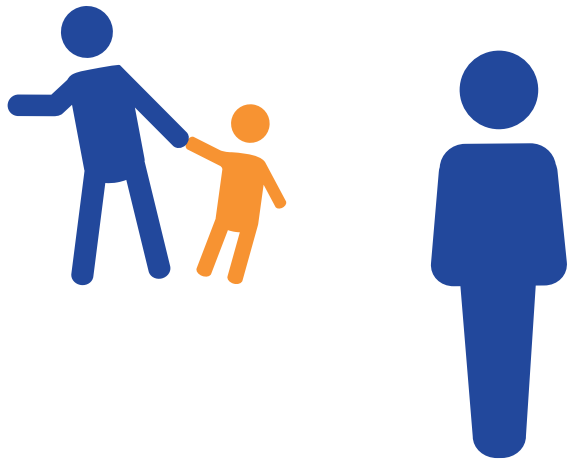
DOI 10.2838/36068

Justice

Qu'est-ce que l'enlèvement parental transfrontière ?

De plus en plus de personnes s'installent dans un pays de l'Union européenne autre que leur pays d'origine, et c'est ainsi que se forment de plus en plus de familles internationales. Il s'agit en particulier de familles vivant dans un pays de l'UE dont un ou plusieurs membres ne sont pas des ressortissants.

Si vous décidez de regagner votre pays d'origine ou de vous établir à l'étranger avec votre enfant, vous devez envisager une solution veillant à l'intérêt supérieur de l'enfant.



Si vous décidez de regagner votre pays d'origine ou de vous établir à l'étranger avec votre enfant, vous devez envisager une solution veillant à l'intérêt supérieur de l'enfant.

En principe, les parents définissent ensemble le lieu de résidence de l'enfant. Si vous emmenez votre enfant dans un autre pays sans le consentement de l'autre parent ou sans décision de justice, vous enfreignez probablement la loi.

Comment éviter l'enlèvement parental transfrontière ?

Si vous souhaitez emmener votre enfant dans un autre pays de l'UE ou pensez que votre conjoint ou partenaire en a l'intention :

- Tâchez de négocier avec votre conjoint ou partenaire une solution veillant à l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Demandez conseil auprès d'un avocat ou d'un médiateur spécialisé dans le droit de la famille.
- Vous pouvez également demander au médiateur du Parlement européen pour les enfants victimes d'enlèvement parental transfrontalier de vous aider à trouver la meilleure solution possible pour votre enfant.
- Contactez l'autorité chargée des cartes d'identité ou passeports, afin d'empêcher l'émission de nouveaux documents de voyage pour votre enfant.



Vous devez demander à un tribunal du pays de l'UE où réside habituellement l'enfant de statuer, si votre conjoint ou votre partenaire et vous-même ne pouvez vous entendre sur ce point.



Comment résoudre un cas d'enlèvement parental transfrontière ?

Si votre conjoint ou partenaire a emmené votre enfant dans un autre pays de l'UE sans votre consentement ou en contrevenant à une décision de justice :

- Chaque pays de l'UE est doté d'une autorité centrale, généralement rattachée au ministère de la Justice, chargée d'aider au rapatriement de l'enfant. Demandez de l'aide sans tarder.
- Vous pouvez également demander conseil à un avocat ou médiateur spécialisé dans le droit de la famille.